



Ce que cachent les mots



NOUS & L'UMIH

Aujourd'hui, comme le reste de l'économie, notre secteur connaît des difficultés. Elles sont amplifiées par la concurrence déloyale que représente l'explosion de toutes les formes de commerce illégal. Qu'il s'agisse d'hébergements à la nuitée, de restauration à domicile, de soirées festives qui se veulent privées mais sont avant tout onéreuses.

La conséquence est là : les cessations d'activité se multiplient et pour la première fois, depuis très longtemps, notre secteur a cessé d'être créateur net d'emplois en 2014.

D'un côté, une régulation excessive doublée d'une tyrannie administrative pour nos entreprises. De l'autre, une absence de réglementation sur toutes ces activités qu'on nous présente avec bienveillance comme « informelles » ou « collaboratives ». Cette injustice est révoltante !

Cela montre que l'Etat ne joue plus son rôle d'arbitre. Au contraire, son inaction contribue à la déstabilisation des TPE et PME.

« Economie collaborative », « économie du partage »... Il est temps de rappeler les réalités que cachent ces mots créés pour tromper. Ces termes faits pour anesthésier le public permettent de donner de jolis noms à toutes ces activités illégales qui se professionnalisent en abusant du flou juridique et de l'absence de contrôle. Le discours « communautaire » et « convivial », volontiers bobo, de ces intermédiaires en ligne contraste violemment avec leur néolibéralisme sauvage et leur valorisation parfois en milliards, supérieure à celle de grands groupes hôteliers. Et derrière, il y a l'hécatombe parmi nos entreprises.

Aujourd'hui, nous disons STOP et nous demandons aux pouvoirs publics d'agir sans délai en vue de :

- L'interdiction de la location de meublés à la nuitée et la fixation à 7 jours de la durée minimale de location
- L'immatriculation au Registre du commerce pour toutes les activités commerciales
- L'enregistrement en mairie de tout hébergement commercial
- Le classement obligatoire pour tous types d'hébergement
- L'assujettissement à la TVA dès le 1er euro de chiffre d'affaires
- L'encadrement des plate-formes de commerce en ligne qui captent une valeur qui échappe à la fiscalité française
- L'interdiction des soirées privées payées sur internet où la distribution d'alcool et la diffusion de musique ne répondent à aucune réglementation

Ce n'est pas seulement au nom de l'équité que les règles doivent être respectées, c'est pour la pérennité des entreprises et des emplois qui participent à la richesse de notre pays.

Ce n'est qu'à ce prix que l'État conservera notre confiance. ●

Roland Héguay
Président confédéral de l'UMIH

Le mot du président